

Le procès de sept hommes accusés de vol avec arme en bande organisée s'ouvre demain



Le mode opératoire du braquage de la bijouterie Striffling, à Riom, en

Cambriolage a Riom de la bijouterie Striffling photo Fred Marquet 18/11/2010 - MARQUET Frédéric

novembre 2010, était préparé, calibré, violent. Les accusés sont pourtant de jeunes Riomois.

«On va à la bijouterie. Coopère, sinon je bute ta femme. »

1 Les faits. Il est près de 20 heures, mercredi 17 novembre. Il fait nuit. Froid. Denise et Michel Striffling ont été conduits dans un champ proche de leur maison de Marsat. Ils sont retenus, ligotés, depuis une heure. Quatre malfaiteurs vêtus de noir, encagoulés et armés les menacent.

Pendant que son épouse est gardée en otage par deux des agresseurs, le bijoutier est transporté, en voiture, par les deux autres jusqu'à son magasin dans le centre-ville de Riom, près du Coin des Taules.

L'aller-retour est rapide. À peine une heure. Une éternité pour le couple qui sait son conjoint en danger. Une fois les bijoux aux mains des voleurs, pour une valeur de près de 160.000€, les commerçants se retrouvent dans le champ. Ils sont « invités » à s'éloigner vers une petite rivière pendant que les quatre malfrats prennent la fuite. L'alerte est donnée vers 21h15.

2 L'enquête. L'enquête de la police judiciaire d'Auvergne, dirigée par un juge d'instruction clermontois, aboutit à l'interpellation, la mise en examen et au renvoi devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme de sept hommes. Le procès commence demain. Il se poursuivra toute la semaine prochaine.

3 L'identification des suspects. Après les faits, l'enquête avance vite grâce à l'exploitation du matériel utilisé pour ligoter les bijoutiers. Un premier suspect est identifié. Les policiers remontent la piste.

Des traces ADN sont relevées dans les véhicules ayant servi au vol, retrouvés calcinés quelques jours plus tard. La téléphonie corrobore les liens entre les hommes, les déplacements. Des armes aussi sont découvertes lors des perquisitions, en mars 2011.

4 Des Riomois. Au final, quatre hommes, des Riomois, âgés de 22, 23 et 25 ans, sont accusés du vol avec violences à main armée en bande organisée. Trois d'entre eux, ayant directement participé au braquage de la bijouterie de Riom, et un autre Riomois, âgé de 21 ans, sont accusés d'association de malfaiteurs pour avoir, à la suite du vol de la bijouterie Striffling, préparé deux autres braquages à Clermont-Ferrand et Clerlande. L'homme suspecté d'avoir acheté une partie des bijoux, un Marseillais de 27 ans, est également dans le box des accusés, pour recel. Ainsi qu'un septième suspect, un ex-Riomois de 23 ans, poursuivi pour non-dénonciation de crime.

5 Les faits sont niés. Lors de leurs auditions, les suspects ont, pour la plupart, nié avoir participé au braquage de la bijouterie. L'un d'entre eux a même fait appel de l'ordonnance de renvoi devant la cour d'assises au motif qu'il n'était pas sur le territoire français au moment des faits. La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Riom a estimé les charges suffisantes et a confirmé la décision du juge d'instruction.

6 Les victimes. Le couple de bijoutiers ainsi que leurs deux enfants sont parties civiles, représentés par Mes Jean-François Canis.

7 Le procès. Les quatre suspects du vol à main armée sont défendus par Mes Lucie Buisson, Mohamed Khanifar, Bertrand Chautard et Antoine Portal. Le quatrième pour l'association de malfaiteur est représenté par Me Laurent Rauzier. Le Marseillais suspecté de recel est défendu par Me Hini. Et enfin, le septième accusé de non-dénonciation de crime est conseillé par Me Jean-Louis Terriou. La cour sera présidée par Christophe Ruin.